

DELIBERATION

2014C-07

JS

SEANCE DU COMITE DU 25 JUIN 2014

Membres	: 49	Voix délibératives en exercice	: 74
En exercice	: 49	Voix délibératives présentes	: 47
Présents	: 30	Voix délibératives avec pouvoirs	: 10
Représentés	: 06	Voix délibérative totales	: 57

OBJET : Compte de gestion 2013

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juin à dix-huit heures, se sont réunis, en l'Hôtel du Département, siège social du Syndicat, les Membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Seine-Saint-Denis, légalement convoqués le vingt juin deux mille quatorze, sous la Présidence de **Madame KELLNER** présidente du SITOM93.

PRESENTS :

M. FOURNIER (GAGNY), M. CACACE (LE RAINCY), M. MALAYEUDE (NEUILLY-PLAISANCE) MME SMADJA (ROSNY-SOUS-BOIS), M. DURANDEAU (SEAPFA), MME MUTABESHA, MME REVIDON (C.A. d'EST-ENSEMBLE) : vice-présidents

MMES JARDIN, MAUPOUSSIN (CLICHY-SOUS-BOIS), M. ALEXANDRE (COUBRON), MME. VANDENABELLE, M. DESRUMAUX, M. ADAM (C.A. DE L'AÉROPORT DU BOURGET), MME. CAMPOY (GAGNY), MM. MICONNET, LANTERI, (LIVRY-GARGAN), M. BERTHIER, (NEUILLY-PLAISANCE), M. REIN (NEUILLY-SUR-MARNE), M. MARTHÉLY [représentant M. CHAULET], MME PONTHER, M. KHALDI, M. ROSÉ, (C.A. de PLAINE-COMMUNE), M. BOYER, (ROSNY-SOUS-BOIS), M. MERIGUET, (SEAPFA), MM. LEMASSON, RINGRESSI (VAUJOURS), MM. LEUCI, PERIÉS, MME HARENGER, (C.A. d'EST-ENSEMBLE).

EXCUSES : VP = Vice-président

**M. ABRAHAMS (C.A. d'EST-ENSEMBLE)
MME DENIS (C.A. d'EST-ENSEMBLE)
MME GAUTHIER (PAVILLONS-SOUS-BOIS)**

**M. MARIOT (SEAPFA)
M. SANOGO (AULNAY SOUS BOIS)
M. VIOIX (C.A. d'EST-ENSEMBLE)**

EXCUSES AVEC POUVOIR :

**M. DAGUET (VP) (C.A de PLAINE COMMUNE)
M. DELLANOY (VP) (C.A. de PLAINE COMMUNE)
M. LAGRANGE (VP) (C.A d'EST ENSEMBLE)
M. MAGE (VP) (VILLEMOMBLE)
M. RUSSIER (VP) (C.A. de PLAINE COMMUNE)
M. TORO (VP) (COUBRON)**

pouvoir donné à **MME KELLNER**
pouvoir donné à **M. MICONNET**
pouvoir donné à **MME REVIDON**
pouvoir donné à **M. FOURNIER**
pouvoir donné à **M. DURANDEAU**
pouvoir donné à **M. CACACE**

LE COMITE SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 85-372 du 27 mars 1985 relatif à la mise en état d'examen et à la production des Comptes de Gestion des Comptables des Collectivités et Etablissements Publics locaux et régionaux,

Considérant que les Comptes de Gestion doivent être certifiés exacts dans leur résultat par le Trésorier Payeur Général avant d'être soumis au vote de l'assemblée délibérante,

A l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré,

ARTICLE Unique : **Approuve** le Compte de Gestion de l'exercice 2013 présenté par le Trésorier Principal de Bobigny, Trésorier du SITOM93.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.
- Madame le Trésorier Principal de Bobigny.

Reçu en préfecture
de Bobigny

le, - 9 JUIL. 2014

La Présidente du SITOM93
soussignée certifie que
le présent acte est
exécutoire le

- 9 JUIL. 2014



LA PRÉSIDENTE

K. KELLNER

Pour extrait conforme



La Présidente du SITOM93
Par Délégation le Directeur Technique

Laurent Desnoyers